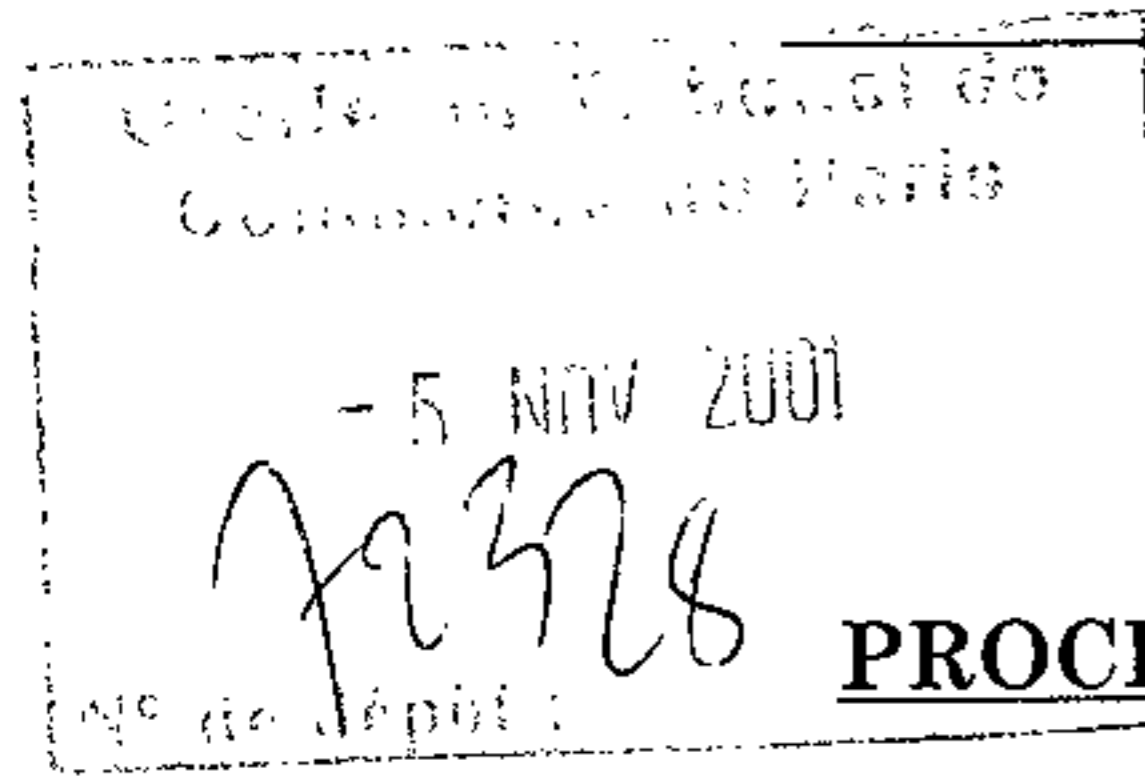


IDEE ON LINE

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 francs

Siège social : 7, impasse Marie Blanche - 75018 PARIS

415 280 627 R.C.S. PARIS



98B M57

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU

24 AOUT 2001

PA 24/8/01

L'an deux mille un, et le 24 août, à 10 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

OC

Sont présents :

- | | |
|---|-----------------|
| - Monsieur Pierre BONATI, propriétaire de | 10 parts |
| - Monsieur Maxime BONIN, propriétaire de | 170 parts |
| - La société GERONIMO DIFFUSION INTERNATIONAL, représentée par son gérant, propriétaire de | 10 parts |
| - Monsieur Vincent MAREINE, propriétaire de | 180 parts |
| - Monsieur Francis LAMBERT, propriétaire de | 10 parts |
| - La société FRANCIS LAMBERT ET PARTENAIRES, représentée par son gérant, propriétaire de | 10 parts |
| - Monsieur Stéphane DEVYS, propriétaire de | <u>10 parts</u> |

soit la totalité des parts représentant le capital social

400 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent MAREINE en sa qualité de gérant.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- projet de transformation de la SARL en SA,
- désignation d'un commissaire aux comptes,
- désignation d'un commissaire à la transformation,
- questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents suivants :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence de l'assemblée,
- le rapport de gestion de la gérance,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

PA PB

113

50

M

Puis le président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président donne lecture du rapport de gestion sur les opérations envisagées, lesquels sont demeurés annexés au présent procès-verbal.

Le président déclare ensuite la discussion ouverte. Il ajoute que la gérance est à l'entière disposition des associés pour leur fournir les renseignements qu'ils désireraient obtenir.

Après différentes observations, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions découlant de l'ordre du jour.

Première résolution

La collectivité des associés envisage de transformer la forme juridique de la société. Il donne pouvoir à la gérance afin de tout mettre en œuvre pour transformer la société en société anonyme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés désigne :

- comme commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2006 :

- Monsieur Alain FLEYTOUX demeurant à Paris 75008, 15, rue de Berri.

- comme commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire :

- Monsieur Philippe BAILLY, demeurant à Lyon 69451, 20, rue Garibaldi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Dans le cadre de la transformation envisagée, la collectivité des associés désigne Monsieur Alain FLEYTOUX, en qualité de commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés et de tiers et de l'établissement du rapport sur la situation de la société prévu par l'article L.223-43 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PA PA

3 50

M. CP
P

Quatrième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.



The image shows several handwritten signatures and initials in black ink. At the top right, there are two overlapping signatures, one above the other. In the center, there is a large, stylized signature that appears to be 'Vincent'. To the left of this signature is a horizontal line with a small circle at its end, resembling a pen nib or a specific mark. Below the central signature, there are two more distinct signatures, one above the other, both appearing to be stylized initials or names.